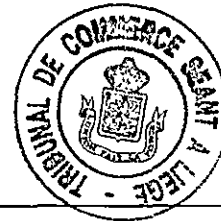


**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R€

Mc
t

12093844



11-05-2012

Greffe

N° d'entreprise : 0809.813.606

Dénomination

(en entier) : **TAIPRO ENGINEERING**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : RUE DES CHASSEURS ARDENNAIS 4 A 4031 ANGLEUR

Objet de l'acte : DEMISSIONS-NOMINATIONS-PARTS BENEFICIAIRES

L'Assemblée Générale du 18 avril 2012 a décidé à l'unanimité de :

- a) accepter la démission de Monsieur Jérémie FAYS comme représentant permanent de la S.C.R.L. VENTURE COACHING
- b) accepter la démission de Monsieur Graham BIDDULPH comme administrateur de catégorie A.
- c) nommer comme représentant permanent de la S.C.R.L. VENTURE COACHING, pour la poursuite du mandat, Monsieur Olivier GILLIEAUX - N.N.650309-115-31. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2015.
- d) nommer comme administrateur de catégorie A, Monsieur Jacques DESTINE - N.N. 490330-065-85. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2015.
- e) de créer 40 parts bénéficiaires de catégorie B et de créer 20 parts bénéficiaires de catégorie C.

Dès lors, au 18 avril 2012 le Conseil d'administration est composé de :

- 1. SAINT-MARD Michel - N.N. 700323-13584 : administrateur de catégorie A et administrateur délégué.
- 2. DESTINE Jacques - N.N.490330-065-85 : administrateur de catégorie A
- 3. GESVAL S.A. - BE 0445.067.177 : administrateur de catégorie B dont le représentant permanent est Nicolas KEUNEN.
- 4. INVESTPARTNER S.C.R.L. - BCE 0808.219.836 : administrateur de catégorie B dont le représentant permanent est Françoise LEBLANC.
- 5. VENTURE COACHING S.C.R.L. - BE 0480.168.905 : administrateur de catégorie B dont le représentant permanent est Olivier GILLIEAUX.

Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2015.

Dès lors, au 18 avril 2012 ont été émises les parts bénéficiaires non représentatives du capital et avec droit de vote suivantes :

- a) parts bénéficiaires de catégorie A : 180 parts
- b) part bénéficiaires de catégorie B : 80 + 40, soit un total de 120 parts
- c) parts bénéficiaires de catégorie C : 40 + 20, soit un total de 60 parts

SAINT-MARD Michel
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/05/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature